

PRISE DE PAROLE 1ER MAI 2026

Nous fêtons aujourd'hui les 140 ans du 1^{er} mai soit les 140 ans de la journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

Le 1^{er} mai est né aux Etats-Unis en 1886. Cette journée trouve son origine dans le mouvement syndical et plus précisément dans le mouvement pour la journée de 8 heures : 8 heures de travail, 8 heures de loisirs, 8 heures de repos.

Cette journée est prise en compte par les syndicats américains en 1884, et conduit à un appel à cesser le travail et à manifester au moment du 1^{er} mai 1886. Les manifestations sont durement réprimées en particulier le 4 mai sur la place Haymarket à Chicago.

En France, il y a eu le massacre de Fourmies, petite ville du Nord, qui s'est déroulé le 1^{er} mai 1891. Ce jour là, l'armée française a tiré sur une manifestation festive et pacifique revendiquant la journée de 8 heures. Résultat 8 morts dont des enfants et 35 blessés.

Mais si l'on manifeste toujours en France comme dans bien d'autres pays du monde encore aujourd'hui, le 1^{er} mai, c'est parce que dès 1889, la II^{ème} internationale socialiste, réunie à Paris, décide de faire de cet anniversaire une journée de manifestation qui deviendra internationale pour la journée de 8 heures.

L'action syndicale libre et indépendante est essentielle. A cet égard nous ne laisserons jamais détourner le 1^{er} mai, non pas fête du Travail décrétée par Pétain sous le régime de l'occupation et de la collaboration mais journée internationale des travailleuses et travailleurs, des revendications et de la solidarité.

Lorsque l'on est syndicaliste militant, le 1^{er} mai est un réflexe tant il est le symbole de l'engagement syndical : la solidarité ouvrière, le refus de l'exploitation, l'aspiration à l'émancipation individuelle et collective, l'action collective et l'internationalisme.

Le 1^{er} mai est célébré dans presque tous les pays du monde pour honorer les travailleurs, travailleuses, et leurs luttes pour de meilleures conditions de travail.

C'est un jour de commémoration à l'égard des travailleuses et travailleurs qui ont versé leur sang et perdu la vie pour obtenir des droits.

C'est le seul jour férié également chômé où le repos est obligatoire.

Aujourd'hui, cette journée est remise en cause par le patronat et le gouvernement. En effet, une proposition de loi a été votée visant à permettre aux commerces de bouche, fleuristes et établissements culturels (cinémas, théâtres, etc.) de faire travailler leurs salarié·es le 1^{er} mai.

Pour les syndicats, cette ouverture de la dérogation au principe de repos rémunéré le 1^{er} mai constitue une brèche, remettant en cause l'exceptionnalité de cette journée.

L'histoire sociale nous montre qu'à chaque fois qu'un principe est entamé, les dérogations s'étendent progressivement jusqu'à devenir la règle. Le travail du dimanche en est une illustration éclairante : une fois le travail généralisé ce jour-là, les majorations n'ont plus lieu d'être. Quant au volontariat, ajouté pour rassurer, il n'existe pas réellement de lien de subordination inhérent au contrat de travail.

Nous continuerons donc de nous battre pour que ce jour reste férié pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

En 1936, un mouvement social massif à l'époque du Front Populaire représente un moment historique qui marque encore les esprits aujourd'hui. 2 millions de grévistes ont lutté pour de nouveaux droits.

Ces luttes ont permis d'obtenir la semaine de 40 heures, les congés payés, la mise en place des conventions collectives et des délégués d'entreprises.

Les grèves constituent une image très forte en terme d'auto-organisation populaire et ouvrière. Les travailleuses/travailleurs se réapproprient leur lieu de travail et le transforme. Cela révèle aussi une certaine autonomie face au patronat.

Parmi ces progrès sociaux, la culture et l'école sont démocratisées. Le travailleur n'est pas que son travail, il a le droit d'accès à une vie plus riche par la culture et les loisirs.

Aujourd'hui, le patronat avec l'aide du gouvernement continuent sans cesse d'attaquer nos droits conquis de haute lutte telles que les conventions collectives et la sécurité sociale entre autres.

Nous ne laissons pas faire et nous ne laisserons pas faire!

Nous devons continuer de nous battre pour garder ces conquis et en gagner de nouveaux.

Nous terminerons par une citation d'Ambroise Croizat ministre du travail et un des principaux fondateurs de la sécurité sociale en 1945 :

« Ne parlez jamais d'acquis sociaux, mais de conquis sociaux parce que le patronat ne désarme jamais ».